

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTREAL.

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Société d'une messe. — IV Correspondance romaine. — V Mgr Piette. — VI M. l'abbé Joseph Gaudette. — VII L'abbé Henri Charlebois. — VIII Prières après l'absoute (*suite et fin*). — IX Nos missionnaires.

**AU PRONE**

Le dimanche 29 décembre

On annonce:

La Circoncision;

Le saint Nom de Jésus (le 5);

Le premier vendredi du mois;

Dans quelques diocèses, le chant du **Te Deum**<sup>1</sup> aujourd'hui et du **Veni Creator**, mercredi.

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche 29 décembre

Messe du dim. dans l'Octave de Noël (**Dum medium**), **semi-double**; mém. de saint Thomas de Cantorbéry et de Noël; préf. de Noël. — Aux vêpres du dim., (ant. et ps. de Noël), mém. de Noël et de saint Thomas.

Le mercredi 1 janvier

Fête de la Circoncision, double de 2e cl.; pas de mém.; préf. de Noël. — Aux II vêpres, pas de mém.

**Note.** — La fête du saint Nom de Jésus a lieu le 5 janvier.

**TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES**

Le dimanche 5 janvier

Province ecclésiastique de Montréal

**Diocèse de Montréal.** — Du 3 janvier, sainte Geneviève (de Pierrefonds); du 5, saint Nom de Jésus (Maisonneuve).

<sup>1</sup> Depuis le 1er février 1907, il est décidé que l'on doit chanter l'oraison d'action de grâce (devant le saint Sacrement exposé) immédiatement après le **Te Deum**, et non plus la réunir à celle du saint Sacrement qui doit toujours (en dehors des processions des Quarante-Heures) être chantée seule.

Diocèse de Valleyfield. — Du 5 janvier, saint Téléphore.

Diocèse de Joliette. — Du 3 janvier, sainte Geneviève (Berthier-en-Haut).

Province ecclésiastique de Québec

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 3 janvier, sainte Geneviève (de Batiscan).

Le lundi 6 janvier

Diocèse de Nicolet. — Du 2 janvier, saint Fulgence (South-Durham).

Diocèse de Joliette. — De ce jour, l'Epiphanie. J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi	31 décembre	— Noviciat des Pères Jésuites.
Jeudi	2 janvier	— Chapelle des Carmélites.
Samedi	4 "	— Séminaire de Sainte-Thérèse.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 13 décembre 1918.

Mgr Prosper Beaudry, prélat de la maison du pape, ancien vicaire-général du diocèse de Joliette, décédé le 10 décembre, était membre de la Société d'une messe (section provinciale).

EMILE LAMBERT, prêtre, *chancelier*.

CORRESPONDANCE ROMAINE

25 novembre 1918.

**L**ES événements se précipitent avec une rapidité renversante. Les réalités du lendemain dépassent tous les jours, pour les Alliés, les espérances de la veille. Après la Bulgarie, la Turquie a capitulé; après la Turquie, l'Autriche-Hongrie; après l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne!

<sup>1</sup> La fête du saint Nom de Jésus se fait maintenant le dimanche qui tombe le 2, le 3, le 4 ou le 5 janvier. Lorsque le dimanche tombe le 1, le 6 ou le 7, on la fait le 2 et dans ce dernier cas, on peut en célébrer la solennité le dimanche qui tombe du 14 au 20 janvier.

<sup>2</sup> La fête de saint Fulgence doit maintenant se faire le 2 janvier (avec renvoi de la fête du S. Nom de Jésus au 3) et sa solennité le dimanche suivant, ou, si c'est le 6, le 20 janvier.

C'est la  
selon le  
nie de l'  
guerre a  
quarante  
la métho  
tes les r  
main dev  
tous les p  
en son J

Le car  
piscopat.  
Longtem  
pape Léc  
qui avai  
de Mgr  
dans la  
petite vil  
chevêque  
Mgr Gibl  
et c'est M

Un cer  
d'une inc  
pour tous  
font une  
bien ente  
qu'à une  
autre, il  
indulgen  
la gagner

C'est la victoire, la victoire de nos armes, la victoire de Dieu, selon le mot de Foch! Le monde devait passer sous l'hégémonie de l'Allemagne. Telle était la prétention de son kaiser. La guerre avait été pour cela admirablement préparée pendant quarante ans, elle avait été conduite avec une constance dans la méthode, une barbarie dans l'exécution, un tel oubli de toutes les règles de la civilisation, que son flot terrible et inhumain devait tout emporter. Et voilà que l'événement dépasse tous les pronostics des maîtres des empires centraux. Que Dieu en soit loué! C'est bien lui, toujours, qui mène le monde!

\* \* \*

Le cardinal Gibbons vient de célébrer son cinquantième d'épiscopat. Il est le doyen, par le sacre, des évêques de l'univers. Longtemps, cette dignité du décanat avait été partagée par le pape Léon XIII et l'archevêque d'Hébart Town, Mgr Murphy, qui avaient été élus tous les deux par Grégoire XVI. A la mort de Mgr Murphy, le décanat vint se fixer en Italie, d'abord dans la personne de Mgr Merisciano, évêque de Squillace, petite ville de la Calabre, puis sur la tête de Mgr Laspre, archevêque de Salerne. Le voici qui passe en Amérique. C'est Mgr Gibbons qui est le doyen actuel de l'épiscopat catholique et c'est Mgr Montes de Oca qui est le sous-doyen.

\* \* \*

Un certain nombre d'églises, en Italie et au dehors, jouissent d'une indulgence particulière. C'est une indulgence plénière pour tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communie, font une visite à cette église. Ce privilège est perpétuel, mais bien entendu chaque confession et communion ne donne droit qu'à une indulgence plénière. Si le fidèle veut en gagner une autre, il doit répéter la confession et la communion. Cette indulgence est considérable, car il n'est point nécessaire, pour la gagner, d'être inscrit dans une association quelconque ou

Berthier-

iève (de

(South-

J. S.

1918.

vicaire-  
membre

celier.

8.

ité ren-  
nt tous  
e veille.  
urquie,  
magne!qui tombe  
le 7, en  
dimancheavec ren-  
suivant,

d'accomplir des pratiques déterminées. De plus, tous les fidèles la peuvent gagner. Le pape Benoît XV a fait plusieurs concessions de ce genre. Mais il y a un privilège qui n'a jamais été concédé, c'est celui de la basilique de Saint-Pierre de Rome. Cette insigne basilique, en effet, jouit d'un avantage dont l'origine se perd dans la nuit des temps, mais qui a été expressément renouvelé par Benoît XIV, et en vertu duquel tout fidèle, qui se trouve en état de grâce, gagne *toties quoties*, c'est-à-dire chaque fois qu'il entre dans cette basilique et y prie aux intentions du Souverain Pontife, une indulgence plénière applicable aux défunts. Il peut gagner cette indulgence plusieurs fois dans la journée. Elle est, sous ce rapport, assimilable à celle de la Portioncule. Une indulgence aussi considérable a tenté la pieuse avidité de plusieurs évêques qui la rêvaient pour leur cathédrale. On comprend que les papes aient voulu conserver une grâce si particulière à la basilique du prince des apôtres.

L'archevêque de Rouen, Mgr Fuzet, désirait avoir pour son église métropolitaine, qui était sous l'invocation de saint Pierre, un privilège spécial, et après avoir consulté autour de lui, il se décida à demander à Pie X celui de l'indulgence plénière *toties quoties* pour toutes les personnes qui entreraient dans son église. Il exprima donc son désir au Souverain Pontife Pie X, qui fut plus que surpris par cette demande. " Mais il n'y a qu'un saint Pierre au monde, dit-il doucement au prélat, et si je vous l'accorde il y en aurait deux ! " Le prélat insistait. Le pape, bien fermement décidé à ne point céder, dit enfin à l'archevêque : " Au fond, ce que vous voulez, c'est la communication des indulgences dont jouit la basilique de Saint-Pierre ? Cela, je puis vous le concéder, d'autant plus que votre église métropolitaine le mérite. " Mgr Fuzet ne s'aperçut point sur le moment du changement de concession que le Saint-Père proposait, et il remercia chaleureusement

Pie X, q  
 filiation  
 Mais da  
 et pour  
 Fuzet fu  
 Du res  
 et la pié  
 vant auc  
 autre pr  
 ciale, on  
 comman  
 tes auxq  
 réponse.  
 L'autorit  
 sonneller  
 lège de l  
 tura. M  
 la raison  
 cessivem  
 la défini  
 soustrair  
 erut dev  
 censures  
 ment d'u  
 aurait e  
 moyen in  
 écarts et  
 pareils n  
 raient pl  
 ment été  
 gereux.  
 et les pr  
 point pr

Pie X, qui, à quelques jours de là, lui envoyait un décret d'affiliation de l'église de Rouen à celle de Saint-Pierre de Rome. Mais dans ce bref d'affiliation, il n'était nullement question, et pour cause, de l'indulgence plénière *toties quoties*. Mgr Fuzet fut obligé de s'en contenter.

Du reste on arrive à tout vouloir demander au Saint-Père, et la piété souvent mal éclairée de quelques-uns ne recule devant aucune audace. Sans aucun motif sérieux, et même sans autre prétexte que le désir maladif d'une concession toute spéciale, on fait parvenir au pape, bien entendu sans aucune recommandation épiscopale, des demandes vraiment imprudentes auxquelles le Saint-Siège ne fait même pas l'honneur d'une réponse. Par exemple, des prêtres demandent l'exemption de l'autorité de l'Ordinaire pour être soumis directement et personnellement au Saint-Siège. Ce privilège existe pour un collègue de la prélature, celui des prélats référendaires de la *Signatura*. Mais il n'est jamais, et on en comprend parfaitement la raison, accordé à des particuliers que pour des raisons excessivement graves et d'ordre général. Je me souviens qu'avant la définition de l'infaillibilité, le pape Pie IX, désireux de soustraire quelques prêtres à la juridiction de leur évêque, crut devoir prendre cette mesure pour les défendre contre les censures dont ils étaient menacés et éviter ainsi le retentissement d'un procès en cour de Rome, où l'autorité épiscopale aurait certainement eu le dessous. Cette mesure était un moyen indirect de protéger cette autorité contre ses propres écarts et empêcher qu'elle ne fut diminuée. De nos jours, de pareils motifs n'existent plus. Je vais plus loin, ils ne sauraient plus exister. Le pouvoir pontifical est en effet si fortement établi que lutter contre lui serait aussi inutile que dangereux. Cette autorité vient de promulguer le nouveau droit, et les protestations que d'aucuns faisaient prévoir ne se sont point produites. Au contraire, toutes les lettres qui arrivent

au pape sont des lettres de remerciements pour le service signalé qu'il a rendu à l'Eglise en définissant ainsi magistralement les droits et les devoirs de tous. Il y a eu, il y aura encore, je ne dirai pas quelques petites résistances, mais quelques flottements entre l'ancien droit et le nouveau. Mais, avec la grâce de Dieu les choses marchent beaucoup plus vite qu'on aurait pu humainement s'y attendre. Il n'y a pas un an que le nouveau droit est en vigueur et on peut bien dire qu'il est pour tous le code reconnu de l'Eglise.

DON ALESSANDRO.

### Mgr PIETTE

**L**E 19 octobre 1918, il y a déjà un mois passé, décédait à Joliette, des suites de cette terrible influenza qui nous a été si fatale, Mgr Piette, le curé de la cathédrale. Bien que nous soyons en retard, nous estimons lui devoir un souvenir dans ces pages de la *Semaine religieuse* de Montréal. Nous l'aurions voulu faire au lendemain même de sa mort. Mais les deuils ont été si nombreux et les exigences du service de la chronique diocésaine si chargées qu'il nous a été impossible de disposer, avant cette livraison, de l'espace voulue. Ce retard même nous aurait été utile si nous pouvions davantage profiter des nombreux renseignements sur sa carrière, son oeuvre et ses mérites, que nous apportait hier le *Bulletin paroissial* de Joliette (livraison de décembre). Sans parler des résolutions des corps publics et sociétés de la cité joliettaine, des lettres de condoléances et autres documents que publie le *Bulletin*, il y a là trois articles, consacrés au regretté prélat, complets en eux-mêmes et qui pourtant se complètent: celui de *l'Etoile du Nord* (31 octobre), qui n'est pas signé; celui de *l'Action populaire* (31 octobre), signé par son directeur M. Farly; et celui qu'a écrit pour *l'Etoile du Nord*

encore (1  
l'institut  
re. Les ci  
ser et de  
sont là d

Franço  
juin 1877  
près. Se  
aux poste  
même, au  
un an (1  
(1897-98  
tomme de  
le 18 fév  
Il séjour  
grandes  
revint au  
Il enseig  
A la fond  
Archamb  
an encore  
dut se do  
l'infatiga  
ment le  
1907, à la  
devenait  
Québec et  
Piette ces  
drale. Il  
Archamb  
sonne que

encore (14 et 28 novembre) le Père Alphonse de Grandpré, de l'institut des Viateurs. Nous voudrions pouvoir tout reproduire. Les circonstances nous commandent cependant de condenser et de résumer. Nous le regrettons pour nos lecteurs; car ce sont là des pages bien édifiantes.

\* \* \*

François-Xavier Piette était né à Sainte-Elisabeth, le 28 juin 1877. Il avait donc, à sa mort, 41 ans et 4 mois à peu près. Ses talents et ses mérites l'avaient conduit, très jeune, aux postes élevés et aux dignités. Après ses études à Joliette même, au temps de l'inoubliable Père Beaudry, il avait passé un an (1896-1897) au professorat à Joliette, puis deux ans (1897-98 et 1898-99) au grand séminaire de Montréal. A l'automne de 1899, il partait pour Rome, où il fut ordonné prêtre le 18 février 1900, par Mgr Stonor, à Sainte-Marie-Majeure. Il séjourna trois ans au Collège Canadien, étudia dans les grandes universités romaines la philosophie et la théologie et revint au pays, en 1902, avec le titre de docteur en philosophie. Il enseigna trois ans la philosophie au collège de sa jeunesse. A la fondation du diocèse de Joliette en 1904, le regretté Mgr Archambeault le nomma son chancelier. Il resta cependant un an encore professeur de philosophie. Mais, dès l'été 1905, il dut se donner tout entier à ses fonctions de chancelier — "que l'infatigable activité de Mgr Archambeault, écrit très justement le Père de Grandpré, rendait assez onéreuses". En 1907, à la création du chapitre diocésain, le jeune chancelier devenait chanoine. En 1909, il assistait au concile plénier de Québec et en était l'un des secrétaires. En 1910, M. le chanoine Piette cessait d'être chancelier pour devenir curé de la cathédrale. Il n'avait que 32 ans. A la mort si soudaine de Mgr Archambeault (25 avril 1913), ce n'est un secret pour personne que le nom du jeune curé de la cathédrale fut mis de

l'avant pour sa succession au siège de Joliette. La Providence en décida autrement. Mgr Forbes, en arrivant à Joliette, n'eut pas d'auxiliaire plus dévoué que son curé d'office. Aussi, en septembre 1914, lui obtenait-il le titre de prélat de la maison du pape.

• • •

“ Mgr Piette, écrit M. Farly, embrassa alors avec autant d'énergie que de sens surnaturel les nombreux devoirs de sa charge. Il fut le véritable pasteur qui aime toutes et chacune de ses brebis. En février dernier, alors que selon une habitude si louable, il présentait à ses ouailles le bilan de leur année paroissiale, il insistait sur les statistiques de la fréquentation des sacrements qui, selon sa propre expression, “ sont les sources principales et essentielles de la grâce et de la vie catholique dans les âmes ”. Puis, il précisait le sens des oeuvres paroissiales, “ qui sont comme l'efflorescence de la vie catholique dans une paroisse ”. Ses développements sur chacune des congrégations (Congrégation de la Sainte Vierge, Dames de Sainte-Anne, Enfants de Marie, Tiers-Ordre) sont à relire. Ils indiquent à quel point le distingué prélat, auquel la Providence avait ménagé des grâces de choix, comprenait le rôle prépondérant de la grâce dans les âmes. L'on saisira le lien des activités incessantes du regretté pasteur : conduire à Dieu par les sacrements et la prière, conduire aux sacrements et à la prière par les congrégations. Aussi, les membres nombreux que chacune de ces dernières compte dans notre localité savent avec quel zèle incessant il a littéralement usé ses forces à se multiplier d'une manière aussi efficace que prodigieuse à leurs réunions fréquentes. Mgr Piette croyait profondément aux responsabilités sociales du vrai catholique. Il se dépensa donc avec un zèle admirable à des oeuvres sociales auxquelles il donnait tout : appui moral, temps, direction, argent même. La Société Saint-Vincent de Paul, l'A. C. J. C., l'Hôpital Saint-

Eusèbe,  
de ses c  
l'éclat d  
drale a  
sances m

C'est li  
est peut-  
son actio  
thèses, to  
viction...  
aurait-on  
surtout u  
raconté le  
nistrateur  
d'Eglise -  
beauté ! -  
initiatives  
ses eroisac  
voulait im  
encore :

“ A ceu  
un peu fr  
s'intéressai  
homme. Te  
Mgr Pierre  
absorbant,  
gence ouve  
agrandir le  
ordinairement  
d'il y a qui  
rer le chem  
piété n'étai  
et il excellai



Eusèbe, la Bibliothèque paroissiale bénéficièrent largement de ses conseils et de ses services. Il s'efforça de rehausser l'éclat des cérémonies et du culte, et la chorale de la cathédrale a pu apprécier son dévouement autant que ses connaissances musicales. . . . ”

C'est là vraiment un beau témoignage. Le Père de Grandpré est peut-être plus explicite encore et plus précis. Parlant de son action comme professeur de philosophie, il écrit: “ Ses thèses, toujours soigneusement expliquées, entraînaient la conviction. . . . Ses élèves goûtèrent vivement ses leçons. A peine aurait-on pu parfois désiré plus de vie chez le professeur et surtout un contact plus intime avec lui. . . . ” Après avoir raconté les oeuvres du regretté curé, son habileté comme administrateur, son zèle pour les cérémonies et pour le beau chant d'Eglise — il aimait comme a dit Pie X à prier sur de la beauté ! — son dévouement à ses congrégations, ses heureuses initiatives — statue du Sacré-Coeur et messes d'hommes — ses croisades pour la tempérance et contre les taxes qu'on voulait imposer aux communautés, le Père de Grandpré écrit encore:

“ A ceux qui le connaissaient moins, il paraissait peut-être un peu froid, mais l'accueil était toujours très courtois. Il s'intéressait à tous et donnait l'impression d'un vrai gentilhomme. Toujours on sortait content d'une entrevue avec lui. Mgr Pierre était un esprit cultivé, car, malgré le ministère absorbant, il savait ordonner son temps. Laborieux, d'intelligence ouverte, il trouvait chaque jour quelques moments pour agrandir le cercle de ses connaissances. Aussi s'était-il extraordinairement développé, et il suffit de comparer ses discours d'il y a quinze ans avec ceux des dernières années pour mesurer le chemin parcouru. Son esprit de foi était profond. Sa piété n'était pas très démonstrative, mais on la sentait vécue et il excellait à trouver le mot qui enlève l'âme et le lance vers

les hauteurs. Il avait un grand respect de l'autorité et acceptait avec une filiale docilité les directions reçues... ”

Nous regrettons encore une fois de ne pas pouvoir tout citer.

\* \* \*

Mgr Piette, nous nous reprocherions de ne l'avoir pas noté, était d'une famille modeste. Son père, à Sainte-Elisabeth, fut "enfant de chœur", à la mode des anciens, jusqu'à sa mort. Sa mère, qui lui survit, est une sainte femme, qui, après avoir élevé cinq fils et trois filles, a eu la consolation de donner trois de ses fils à l'Eglise (Mgr Piette, M. l'abbé Alphonse, professeur de philosophie à Joliette et M. l'abbé Mathias vicaire à Saint-Gabriel) et deux de ses filles à la belle et méritante communauté des Soeurs de la Providence. L'on devine aisément quel atmosphère on respirait sous le toit de cette chrétienne famille.

\* \* \*

Nous avons connu Mgr Piette à Montréal aussi. Il a prêché notamment un sermon de carême à la cathédrale, et, une autre fois, il fut chargé de l'allocution de circonstance, dans la même chaire de la cathédrale, à l'occasion de la fête patronale de l'Université Laval, un 8 décembre. Il prêchait avec une rare distinction de parole une doctrine sure et solide.

Comme tant d'autres, cette année, il est parti jeune et victime de son devoir. C'est en assistant ses malades qu'il a contracté le mal qui devait l'emporter, le même jour presque que la jeune femme de son frère, M. le docteur Edmond Piette, de Joliette. Mourir les armes à la main, c'est toujours bien mourir! Mgr Piette, dans tous les sens, a fait une belle mort. Et l'on peut ajouter que cette belle mort couronne une belle vie. Nous nous inclinons avec respect devant sa tombe et nous exprimons à ceux qui le pleurent nos très vives sympathies.

E.-J. A.



'Al  
M  
ti  
25 octobre  
de la provi  
die en rem  
seul fait a  
mourait au  
qui suppléa  
lui manque  
Venu ass  
lentement le  
trionpher d  
Plaines, le  
le 28 juillet  
avancé lente  
sûrement. Sa  
fonde. Et c'  
puisé son éne  
D'une fan  
ein — de l'  
Anne que, pl  
appelée, com  
Paré, une 2  
elles ont don  
dette compta  
Deux de ces c  
devenues reli  
l'autre chez le  
le collègue à 14  
des-Plaines, e

### M. L'ABBE JOSEPH GAUDETTE

**L'**ABBE Joseph Gaudette, vicaire à Saint-Anselme-de-Montréal depuis quelques mois à peine, est mort, victime, lui aussi de la cruelle " grippe espagnole ", le 25 octobre dernier. Comme plusieurs autres de nos confrères de la province, et d'ailleurs sans doute, il a contracté la maladie en remplissant auprès des malades son saint ministère. Ce seul fait a dû adoucir ses derniers moments. Il savait qu'il mourait au devoir. C'était un bon prêtre, régulier et ponctuel, qui suppléait par sa bonne volonté et son zèle à ce qui pouvait lui manquer d'autre part.

Venu assez tard aux études, à 14 ans, et en ayant parcouru lentement le cycle, le désir d'être prêtre un jour l'avait seul fait triompher de tous les obstacles. Né, en effet, à Sainte-Anne-des-Plaines, le 17 juin 1881, il n'avait été ordonné au sacerdoce que le 28 juillet 1913, à 32 ans par conséquent. Mais, s'il avait avancé lentement, on peut dire à bon droit qu'il l'avait fait sûrement. Sa piété était solide, comme sa foi en Dieu était profonde. Et c'est là sans doute que constamment sa volonté avait puisé son énergie.

D'une famille vraiment chrétienne — son père était médecin — de l'une de ces bonnes familles de la paroisse Sainte-Anne que, plus d'une fois, depuis le pieux curé Demers, on a appelée, comme celle de Saint-Jacques depuis le saint curé Paré, une *paroisse sacerdotale*, parce que l'une et l'autre elles ont donné beaucoup de prêtres à l'Eglise, Joseph Gaudette comptait au foyer paternel plusieurs frères et soeurs. Deux de ces dernières se sont, avec lui, données à Dieu et sont devenues religieuses, l'une à la congrégation Notre-Dame et l'autre chez les soeurs grises. Nous avons dit qu'il partit pour le collège à 14 ans. Comme la plupart des fils de Sainte-Anne-des-Plaines, c'est au séminaire de Sainte-Thérèse qu'il fit ses

études, souvent interrompues ou retardées par la maladie, ainsi que nous l'avons déjà noté.

Ordonné en 1913, il passa successivement au vicariat de Sainte-Clotilde (Montréal), de 1913 à 1917, puis à celui de Saint-Rédempteur (Montréal), de 1917 à 1918, et enfin à celui de Saint-Anselme, où il venait presque d'arriver. A 37 ans, Dieu l'a trouvé digne de la récompense suprême et l'a rappelé à lui. L'abbé Gaudette s'est trouvé prêt. Tout uni et sans prétention, il avait fourni sa course, fidèle et bon.

Ses funérailles ont eu lieu à Sainte-Thérèse. Mgr l'archevêque et plusieurs prêtres y assistaient. A cause de l'épidémie, un peuple nombreux n'avait pu s'y rendre. Mais, beaucoup d'âmes humbles et modestes, à qui l'abbé Gaudette avait fait du bien au cours de ses cinq années de ministère, s'y étaient sans doute, par la pensée et dans la prière, donné rendez-vous.

Sur la tombe de celui-là, comme sur celles de tant d'autres depuis quelques semaines, nous nous inclinons avec respect et avec confiance en Dieu. — *Dona ei, Domine, requiem aeternam!*

E.-J. A.

### L'ABBE HENRI CHARLEBOIS

**L** n'avait pas encore 30 ans! Pendant les six ou sept semaines qu'a duré l'épidémie, il avait couru aux malades et s'était dépensé sans compter. Il n'était pas des plus robustes, mais il résistait bien et il avait du zèle. Soudain le mal l'a saisi, et, en trois jours, il était emporté par la pneumonie suite de l'influenza. Transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le jeune abbé Charlebois y mourait le 5 décembre au matin. Ce fut à Chambly, où il était vicaire depuis deux ans, une douloureuse surprise. Du jour au lendemain, toute la paroisse était en deuil! L'avenir est à Dieu seul,

bien fol  
cèdent, a  
grand'm  
L'abbé  
Il avait é  
Montréal  
séminaire  
dans la c  
Montréal  
Saint-Jea  
Peu de  
M. le curé  
ans—s'est  
était le m  
dévoueme  
tion à l'E  
celui du c  
sujet d'éd  
la nature  
communau  
venait de l  
Nous n'  
revient au  
beaucoup  
Quel plus  
M. l'abbé  
l'aumônier  
à la liste d  
nous aura  
consolation  
ceux qu'il  
*Requiescat*

bien fol est qui s'y fie! Qui aurait prévu cela, le dimanche précédent, alors qu'il assistait pieusement, à son ordinaire, à la grand'messe?

L'abbé Henri Charlebois était né à Montréal, le 7 mai 1889. Il avait étudié à l'Académie Saint-Jean-Baptiste, au collège de Montréal, puis à Joliette. Il fit ensuite sa théologie au grand-séminaire de Montréal, et fut ordonné prêtre, le 14 mai 1916, dans la chapelle des Soeurs de la Providence (maison-mère), à Montréal. De 1914 à 1916, il avait été professeur au collège Saint-Jean.

Peu de temps après son ordination, il était nommé vicaire de M. le curé Laforce à Chambly. Sa courte vie de prêtre — deux ans — s'est passée là. Son curé lui a rendu ce témoignage qu'il était le modèle des vicaires, d'une régularité parfaite, d'un dévouement infatigable à son ministère et à son curé. Sa dévotion à l'Eucharistie, sa pratique des exercices pieux — comme celui du chemin de la croix quotidien — étaient pour tous un sujet d'édification. Il aimait son poste de Chambly, où de fait la nature est si belle. Et lui, tout le monde l'aimait. Dans les communautés de la paroisse, on a dit sur sa tombe qu'il convenait de l'invoquer tout autant que de prier pour lui.

Nous n'insistons pas. Le mot des légendes de saints nous revient aux lèvres. Le cher abbé disparu, c'est bien cela, a fait beaucoup en peu de temps: *Brevi tempore, explevit multa!* Quel plus bel éloge à dire sur le cercueil d'un prêtre de 30 ans?

M. l'abbé Charlebois était le neveu de M. l'abbé Deschamps, l'aumônier des Sourdes-Muettes à Montréal. Son nom s'ajoute à la liste déjà longue de ceux que ce triste automne de 1918 nous aura ravis pour la patrie de l'au-delà. Ce nous est une consolation de penser qu'il continuera, là-haut, à prier pour ceux qu'il aimait. Ceux-ci, non plus, ne l'oublieront pas. —  
*Requiescat in pace!*

E.-J. A.

## PRIERES APRES L'ABSOUTE

(SUITE ET FIN) <sup>1</sup>

## III — CONCLUSION DES PRIERES

On a vu précédemment qu'il faut ajouter, en dehors du 2 novembre, après l'absoute, le V. **Anima ejus**.

1. Faut-il ajouter aussi le ps. *De profundis*? Oui, la rubrique du rituel le dit expressément (titre VI, chap. 3) :

15. Deinde a sepultura in ecclesiam (au retour du cimetière) vel in sacristiam (si l'on vient de l'église) revertentes, dicant sine cantu Antiphonam *Si iniquitates*, cum Psalmo *De profundis*, etc. *Requiem aeternam dona ei* (il faut éis), etc., pag...

On ne fait qu'entonner l'antienne, comme à la levée du corps. On ajoute, à la place du **Gloria Patri** le V. **Requiem aeternam** au pluriel pour tous les défunts, comme le V. **Anima ejus et animæ**.

Plusieurs décisions confirment cette rubrique, tant en l'absence du corps que en sa présence, pourvu qu'on ne chante pas l'absoute pour tous les défunts, auquel cas on n'ajoute rien.

2. Il faut répéter l'antienne à la suite du psaume, selon la pratique générale dans tous les cas analogues, et particulièrement à la levée du corps, quoique les rubriques n'en parlent pas en cette circonstance, Il suffit qu'elle ait renvoyé à la levée du corps pour indiquer qu'il faut répéter l'antienne.

Les rubriques ne parlent pas non plus expressément de versets à réciter après la répétition de l'antienne.

Le psaume et la répétition de l'antienne se disent pendant le trajet. Le célébrant les récite couvert de la barrette, même dans l'église et le choeur, vu qu'il n'y a pas de clergé au choeur (s'il y en avait, il se découvrirait en y entrant).

<sup>1</sup> Il s'est produit dans l'article précédent une faute d'impression qui a échappé à la correction. Dans la dernière ligne, page 399, on a imprimé au pluriel **Requiescant** lorsqu'il fallait écrire **Requiescat in pace**. Nos lecteurs voudront bien corriger l'erreur. Ce mot ne vise que les cas ordinaires. Lorsque l'absoute est chantée pour plusieurs, ce qui est rare, il faut dire ce verset au pluriel.

3. A  
à la répo  
morts qu  
quent le  
être ajo  
sels des

4. Ces  
reste en  
vée deva  
la sacrist  
récite, le  
(ou port  
gé, s'il y  
pond, le  
porte-bér  
aux côtés  
tie. <sup>1</sup>

5. Le  
l'oraison  
exigée pa

6. Apr  
**aeternam**  
le missel

Le célé  
le porte-c  
qui l'a po

<sup>1</sup> Lorsqu  
étroite, et  
croix peut  
s'arrête de

3. Aucune rubrique n'indique de versets et répons à ajouter à la répétition de l'antienne. Mais les plus anciens missels des morts que nous ayons (ceux de 1861, imprimés à Rome) indiquent les versets et répons que comporte le feuillet destiné à être ajouté au livre qui sert à l'absoute. Tous les autres missels des défunts plus récents leur sont conformes.

4. Ces versets ne se récitent pas pendant le trajet, mais on reste en silence après la répétition de l'antienne jusqu'à l'arrivée devant l'autel, si l'on revient du cimetière, ou à l'entrée de la sacristie, si l'on arrive de la nef. Le célébrant se découvre et récite, les mains jointes, le livre étant tenu par le cérémoniaire (ou porte-livre), les versets, répons, etc., pendant que le clergé, s'il y en a, est rangé sur deux lignes (ou plus), et lui répond, le porte-croix, entre, les acolytes, le thuriféraire et le porte-bénitier, s'il y a un autre que le cérémoniaire, se tiennent aux côtés des acolytes, tous le dos tourné à la croix de la sacristie.<sup>1</sup>

5. Le même missel des défunts indique, après ces versets, l'oraison **Fidelium** avec la conclusion courte. Elle est aussi exigée par la décision du 11 mars 1899 (L. 4014).

6. Après l'oraison, on ajoute deux versets : **Requiem æternam** au pluriel et **Requiescant in pace** qu'on lit dans le missel des morts.

Le célébrant se couvre et se rend au vestiaire, pendant que le porte-croix se retire (le sous-diaconne remet la croix à celui qui l'a portée à la levée du corps) avec les acolytes et autres.

Abbé JOSEPH SAINT-DENIS.

<sup>1</sup> Lorsque la sacristie, au lieu d'être à peu près carrée, est très étroite, et lorsque, par suite, le vestiaire est sur le côté, le porte-croix peut aller se placer à l'extrémité du vestiaire et le célébrant s'arrête dès qu'il en approche.

## NOS MISSIONNAIRES

Voici un extrait d'une lettre du Père de la Devèze, s. j., missionnaire à Tananarive, et aujourd'hui aumônier brancardier dans l'armée française :

“ Au printemps dernier, dans S... regorgeant de troupes, un homme de mon régiment arrive un matin tout essoufflé — Monsieur l'aumônier, il y a là un nègre qui vous demande en français! — Un nègre? — Oui!... il dit qu'il vous a connu à Madagascar. — Mais alors ce n'est pas un nègre: c'est un malgache. — Ah! j'sais pas: il est rudement fumé en tout cas! ”

“ Et je vois soudain devant moi un de mes élèves de Tananarive, Paul S... Ah! quelle étreinte devant les soldats stupéfaits: “ Mince! l'aumônier qui embrasse un nègre! ” Petit, souple, l'oeil pétillant d'intelligence, Paul est de caste noble. Très instruit, il a passé brillamment l'examen d'instituteur libre, puis il s'est engagé dans un bataillon de tirailleurs combattants. Il porte crânement la chéchia rouge et la vareuse kaki. ”

“ Je le présente à quelques officiers qui, par curiosité, l'invitent à partager notre popote, et je jouis de l'étonnement de mes amis à entendre cet enfant exprimer en un français très pur, élégant même, et sans respect humain ni pose, son amour pour la France et son respect pour la religion. Si les chers missionnaires de là-bas pouvaient entendre les félicitations chaleureuses et spontanées que provoqua cette preuve vivante de l'excellence de leur éducation! Cette rapide entrevue, à la veille d'une rude offensive, les a fait connaître et admirer plus que de longs récits. ”

*La Semaine religieuse de Bayeux.*

## UN ORGANISTE

Un organiste — capable de remplir en même temps les fonctions de maître de chapelle — occupant depuis au-delà de huit ans une position d'organiste dans une des principales églises de Montréal, désirerait entrer en relation avec un curé des États-Unis, dans le but d'occuper une position identique, dans un grand centre où il pourrait s'occuper en même temps d'enseignement. — Ecrire en mentionnant le salaire offert. — Réponse à la *Semaine religieuse*, 471 ouest, rue LaGauchetière, Montréal.